

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 21 OCTOBRE 2020**

Étaient présents : Mme RETOURNARD, M. VIALETTE, Mme KOLB,
Mme SANDALO, PARDOENS, DESSAINT, CHIARLA, M. ROUSSELIN, MONIOT,
BERHAUT, GIBRAT, JOBERT.

Étaient absents excusés : M. THOMAS procurator à M. ROUSSELIN, Mme CAUNOIS
procurator à Mme RETOURNARD, Mme VOGUET procurator à M. MONIOT.

**Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire
le mercredi 21 octobre 2020 à 19h00
salle du Conseil, mairie de CHOIGNES**

ORDRE DU JOUR

- 1) Budget prestations de services : BP 2020 ;
- 2) Taxe d'aménagement ;
- 3) Prestataire de services : AGEDI structure de mutualisation informatique ;
- 4) Destination des coupes 2021 ;
- 5) Nomination des garants ;
- 6) Tarif bois de chauffage 2021 ;
- 7) Logement sis 1 rue du Château : choix de la maîtrise d'œuvre ;
- 8) Réalisation d'une halle aux Hautes Charrières ;
- 9) Commission Intercommunale des Impôts Directs : nomination d'un titulaire.

Points divers

- DIA,
- Travaux sur la commune,
- Le 11 novembre.

19h00 - Ouverture de la séance

Il est procédé à la nomination du secrétaire de séance : **Madame Véronique KOLB** est nommée secrétaire à l'unanimité.

Madame le Maire demande si le compte rendu du précédent conseil appelle des remarques ou observations. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

20201001 – Budget prestation de services : budget primitif 2020

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2020 du budget prestation de services tel qu'il a été présenté par Madame le Maire, à savoir :

RECAPITULATIF DES DEUX SECTIONS ET RESULTATS		
	Dépenses	Recettes
Investissement	- €	- €
Fonctionnement	57 000,00 €	57 000,00 €
Total	57 000,00 €	57 000,00 €

19h15 : arrivée de M. Pascal MONIOT

20201002 – Taxe d'aménagement

Madame le Maire rappelle l'instauration sur le territoire de la commune de CHAMARANDES-CHOIGNES, de la taxe d'aménagement applicable depuis 2012 en remplacement de la taxe locale d'équipement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ☞ De reconduire la taxe d'aménagement l'ensemble du territoire communal à hauteur de 3 % ;
- ☞ De maintenir, sur le secteur NAY de la Vendue, un taux de 5 % ;
- ☞ D'exonérer en application de l'article L. 331-9 du Code de l'Urbanisme :

- en totalité les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1^{er} de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2^{ème} de l'article L. 331-7, soit les logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) ou du PTZ+ (Plan à Taux Zéro renforcé) ;
- en totalité les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

En l'absence de nouvelle décision prise par le Conseil, cette délibération est reconduite de plein droit annuellement.

20201003 – Prestataire de logiciet : syndicat mixte A.G.E.D.I

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal, que la collectivité s'est rapprochée du syndicat mixte A.G.E.D.I. afin de demander son adhésion : ce syndicat propose aux collectivités un pack complet comprenant un ensemble de logiciels et d'outils répondant aux protocoles de dématérialisation. Elle fait lecture des statuts du syndicat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les statuts du syndicat mixte ouvert dénommé « Agence de Gestion et de Développement Informatique » A.G.E.D.I. ;
- Adhère au syndicat selon l'objet mentionné à l'article 3 des statuts ;
- Désigne Madame le Maire comme délégué de la collectivité à l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.G.E.D.I. conformément à l'article 10 des statuts ;
- Prévoit au budget annuel le montant de la cotisation au syndicat.

20201004 - Destination des coupes 2021

La parole est donnée à M. Jacques ROUSSELIN : comme chaque année, l'ONF demande à la commune de valider la destination des coupes selon le programme de l'aménagement de la forêt communale de CHAMARANDES-CHOIGNES 2010-2024. Le conseil municipal, à l'unanimité :

PREMIÈREMENT,

SOLLICITE l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2021 :

Parcelles dont le passage est demandé (coupes réglées)

Parcelles	Surfaces (ha)	Type de coupe
5	5,67	secondaire
9	9,43	sanitaire
18	8,64	secondaire

Parcelles dont le passage est sollicité en complément (coupes non réglées)

Parcelles	Surfaces (ha)	Type de coupe
8	8,3	sanitaire

Parcelles dont le passage est reporté

Parcelles	Surfaces (ha)	Type de coupe	Délai	Justification
16,2	1,32	éclaircie	supprimée	Epicéas exploités en sanitaire
23,2	5,31	éclaircie	supprimée	Epicéas exploités en sanitaire
26	6,06	irrégulier	2022	choix de la commune
27,1	7,61	irrégulier	2022	choix de la commune

DEUXIÈMEMENT,

DÉCIDE la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2021 :

→ **Vente en bloc et sur pied** par les soins de l'O.N.F.

Parcelles	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)	Année de mise en vente
5		2021
8		2021
9		2021
18		2021

20201005 – Nomination des garants pour les affouages 2020/2021

Une partie de l'exploitation de la forêt est faite par les affouagistes de la commune. Après les avoir consultés, trois personnes se sont portées volontaires pour être garants des affouagistes. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme les garants :

- M. THOMAS Yannick ;
- M. BERTHAUX Denis ;
- M. VOIRIN Francis.

20201006 – Bois de chauffage : tarif 2021

Sur proposition du Maire et des Adjointes, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le prix de vente du bois de chauffage à 3,00 € le stère pour la saison 2021.

20201007 – Logement sis 1 rue du château : choix du maître d'œuvre

La commune de CHAMARANDES-CHOIGNES souhaite rénover l'immeuble situé 1 rue Château.

Le Conseil, lors de sa réunion du 10 septembre dernier, a validé les travaux estimatifs du projet de rénovation.

Afin de suivre ces travaux, un maître d'œuvre est nécessaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur GIRARDOT Yann 39 route de Neuilly ZI la Vendue 52000 CHAUMONT, comme maître d'œuvre pour le projet de réhabilitation de l'immeuble situé 1 rue Château et accepte la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 20 864,00 € HT.

20201008 – Construction d'une aire couverte aux Hautes Charrières

La commune veut mettre en avant les atouts que lui offre sa situation à proximité de la ville de Chaumont et un milieu naturel propice au tourisme vert.

Elle envisage la construction d'une aire couverte avec des locaux pour les associations afin de permettre des animations qui s'inscriront dans une offre touristique pour des activités de plein air et de loisirs au sein du territoire de l'Agglomération de Chaumont. Cette aire, sur le terrain sablé dans l'enceinte de la zone sportive des Hautes Charrières, permettra l'accueil d'une cinquantaine de personnes, avec toilettes et accès aux personnes à mobilité réduite.

La commission des bâtiments a donné un avis favorable au projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la construction d'une aire couverte aux Hautes Charrières dont le coût prévisionnel s'élève à 196 000,00 € HT.

20201009 – Commission Intercommunale des Impôts Directs

La CIID ou commission Intercommunale des Impôts Directs est composée de 11 membres et :

- participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés ;
- donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale ;
- est informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la désignation des commissaires doit intervenir dans les deux mois suivant le renouvellement général du conseil communautaire ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme M. Claude PONSOT comme commissaire Titulaire et soumet cette proposition à la Communauté d'Agglomération de Chaumont.

POINTS DIVERS

Dans le cadre de sa délégation de signature concernant les **déclarations d'intention d'alléner** (DIA), Madame le Maire informe l'assemblée qu'aucune préemption n'a été faite sur les biens immobiliers suivants :

- parcelle section ZA n°335 sise 17bis rue de Chaumont ;
- parcelle section 096 ZI n°29 sise la Vendue.

Travaux sur la commune :

L'aire de jeux située chemin des Jardins à Choignes est installée. Le terrain de pétanque sera réalisé la 2^{ème} quinzaine de novembre.

Les souches des arbres coupés aux Hautes Charrières près du stade, ont été retirées. Les nouveaux arbres seront installés avec les enfants de l'école dans un cadre pédagogique. La plantation sera programmée avec les institutrices fin novembre.

M. VIALLETEL fait un rapide résumé du **rapport annuel 2019 eau potable** du délégataire VEOLIA.

Le contrat a débuté le 1 janvier 2010 et se termine le 31 décembre 2021.

Quelques indicateurs :

Nombre d'abonnés « compteurs » : 508

Longueur du réseau d'eau potable en distribution : 1,5 km

Longueur de canalisation de distribution « hors branchement » : 11 km

Rendement du réseau en 2019 : 84,6% : le calcul se fait entre les volumes produits et les volumes distribués

Indice Linéaire de Perte sur le réseau de distribution (ILP) : 2,62 M3 par jour et par Km

Consommation moyenne : 132 Litres par habitant et par jour

→ En 2019, 8 fuites réparées dont 2 sur branchement, 3 sur canalisations, et 3 sur des accessoires de réseau

Volume mis en distribution dans l'année 2019 sur la commune : 70 883 M³

Dates à retenir :

Commémoration du 11 novembre :
11h00 à CHAMARANDES,
11h30 à CHOIGNES.

Vu les conditions sanitaires, Madame le Maire informe qu'il n'y aura pas de vin d'honneur après la cérémonie.

Les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 21h45.

Prochaines réunions du Conseil Municipal :

Le jeudi 26 novembre 2020
Le jeudi 17 décembre 2020

Le Maire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,



PO

Etienne RETOURNARD